

Cette nomenclature décrit les produits du groupe de matériel

Carton

Description du matériel :

Le gobelet en carton est fabriqué à partir de cellulose pure. Afin que les gobelets soient résistants à l'humidité, le carton est recouvert d'une feuille d'amidon du côté intérieur. On n'emploie exclusivement que de couleurs écologiques que l'on peut composter et qui ne contiennent ni métaux lourds, ni substances toxiques.

	Gobelet en carton No d'article 2799
	Gobelet à soupe No d'article 10914
	Couvercle pour gobelet à soupe No d'article 10915
	Gobelet dessert No d'article 11434
	Gobelet salade No d'article 11435
	China Tray 4.5 dl No d'article 11367

Ces informations se basent sur nos connaissances et notre compréhension actuelle. Ces spécifications peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis.

Lieu de production:

Italie

Caractéristiques:

En tant que récipients pour boire des boissons froides et chaudes, ces produits sont appropriés à un usage unique. Appropriés à un emballage et à un stockage à court terme des aliments.

Biodégradabilité :

Ces produits sont complètement biodégradables.

Certificats:

contrôlés selon DIN EN 13432, no du certificat 7P0491 et 7P0492. No du certificat FSC SCSCH-COC-010010

Numéro du tarif douanier :

4823.6900

Pacovis AG

Pacovis AG
Grabenmattenstrasse 19
CH-5608 Stetten
tél. +41 056 485 93 93 / fax. +41 056 485 93 00
www.pacovis.ch

Ces informations se basent sur nos connaissances et notre compréhension actuelle. Ces spécifications peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis.

Date d'émission : 13.01.2017
page 2 de 4



Déclaration de conformité

Les produits sont admis pour denrées alimentaires et respectent les normes suivantes :

Règlement 1935/2004/CE concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement CE 2023/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement CE 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Conditions d'utilisation

Pour aliments aqueuses, acides, gras et les produits laitiers.

Migration globale - 2799

Testé sous les conditions suivantes

- 2 heures à 70°C en 3% acide acétique
- 2 heures à 70°C en 50% éthanol
- 2 heures à 70°C en huile d'olive

Les résultats de migration spécifiques ont été trouvés inférieurs aux limites définies (10mg/dm²).

Migration globale - 10914, 10915, 11434, 11435, 11367

Testé sous les conditions suivantes

- 10 jours à 40°C en 3% acide acétique
- 10 jours à 40°C en 50% éthanol
- 2 heures à 70°C en huile d'olive

Les résultats de migration spécifiques ont été trouvés inférieurs aux limites définies (10mg/dm²).

Migration spécifique - 2799

Aucune substance avec une limite de migration spécifique a été utilisée.

Les calculs sont basés sur l'hypothèse que 1 kg d'aliment vient en contact avec 6dm² de matériel d'emballage.

Ces informations se basent sur nos connaissances et notre compréhension actuelle. Ces spécifications peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis.

Migration spécifique - 10914, 10915, 11434, 11435, 11367

Les substances suivantes sont soumises à une limite de migration spécifique en conformité avec le règlement CE N° 10/2011 :

Substance	CAS-No	Limite mg/kg	Valeur mg/kg
l'acide téréphtalique	100-21-0	7.5	<7.5
Diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	1mg/kg le produit final - exprimé Isocyanat-Einheit	<7.5
1,4-butanediol	110-63-4	5	<7.5
Tétrahydrofurane	109-99-9	0.6	<7.5

Les calculs sont basés sur l'hypothèse que 1 kg d'aliment vient en contact avec 6dm² de matériel d'emballage.

Encres et vernis

Encres et vernis sont utilisés conformément à la liste d'exclusion de l'EUPIA.

Ces informations se basent sur nos connaissances et notre compréhension actuelle. Ces spécifications peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis.